



Résumé

Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants : création, mise en oeuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire

Décembre 2007

Le système canadien d'aide financière aux étudiants a subi d'importantes modifications au cours de la période qui a précédé l'année scolaire 2005-2006. Jusque-là, la plupart des bourses d'études — dont le remboursement n'est pas requis — ont été allouées, comme le sont les prêts, en fonction des besoins financiers de l'étudiant, lesquels sont calculés en déduisant les ressources estimées des coûts admissibles. L'attribution des nouvelles bourses d'accès de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, des Subventions d'accès du gouvernement fédéral et de certaines bourses d'accès provinciales se fonde principalement sur le revenu ou sur d'autres indicateurs démographiques (comme le statut d'Autochtone). La présente note de recherche expose les raisons théoriques et empiriques qui ont conduit à l'instauration de ces bourses attribuées en fonction du revenu. Elle présente les lignes directrices et les modalités de leur mise en oeuvre, trace le premier portrait descriptif et analytique de leur répartition et dresse un tableau comparatif des bénéficiaires des bourses d'accès et de ceux des bourses préexistantes. Bien qu'elle ne fasse pas partie de l'évaluation formelle des bourses d'accès du millénaire, cette note s'inscrit en complément du programme de recherche Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux étudiants (MEAFE).